

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 14 janvier 2020, dans la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**EST ABSENT :** Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance*

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution numéro 01-01-2020**

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 6.1 Comptes à payer
- 6.2 Dépôt - état comparatif
- 6.3 Représentation juridique – directrice générale par intérim – madame Sylvie Viens
- 6.4 Assurances générales 2020
- 6.5 Dépôt – liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour 2019
- 6.6 Dépôt du rapport annuel 2019 pour l'application du règlement de gestion contractuelle
- 6.7 Désaccord avec le projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Travaux de rapiéçage 2020
- 7.2 Travaux de resurfaçage 2020
- 7.3 Achat d'un tracteur – tondeuse
- 7.4 Sûreté du Québec – priorités d'actions 2020-2021
- 7.5 Contrat gré à gré pour l'entretien des "bretelles" de l'autoroute Jean-Lesage avec le ministère des Transports
- 7.6 Achat et installation – flèche motorisée pour Ford Transit 2020
- 7.7 Salon des technologies environnementales (Americana) Réseau Environnement – congrès - mars 2020
- 7.8 Prise en charge – 2e Rang et/ou 3e Rang - demande au ministère des Transports
- 7.9 Formation – Comité des ressources humaines

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Appel d'offres public – SEAO – camion autopompe– service des incendies

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 9.1 Usine de filtration de l'eau potable – remplacement de l'ordinateur, réinstallation et mise à jour
- 9.2 Station de pompage – réseau d'égout – achat – support
- 9.3 Adoption du budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020
- 9.4 Usine eau potable – panneau pompe doseuse – achat

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Comité des loisirs Ste-Hélène – événements 2020 – permis d'alcool
- 11.2 Patinoire - retour à son état d'origine - annulation de la résolution 264-12-2019
- 11.3 Ronde enfantine – entente 2020 – désistement
- 11.4 Demande du Comité de balle de Sainte-Hélène – événement des 4 chevaliers

## **12. SUJETS DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Résolution numéro 02-01-2020**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2019;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 10 décembre 2019.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 COMPTES À PAYER**

#### **Résolution numéro 03-01-2020**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 9 janvier 2020 :

- Comptes pour approbation : 34 462,05 \$
- Salaires : 59 468,28 \$
- Comptes à payer : 267 252,74 \$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 janvier 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

---

Sylvie Viens,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

### **6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

### **6.3 REPRÉSENTATION JURIDIQUE – DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM – MADAME SYLVIE VIENS**

#### **Résolution numéro 04-01-2020**

Considérant la fonction de madame Sylvie Viens à titre de directrice générale par intérim à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant que la Municipalité peut être convoquée à une audience dans une des instances judiciaires du Québec;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mandater madame Sylvie Viens, directrice générale par intérim, pour représenter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès de n'importe quelle instance judiciaire du Québec.

### **6.4 ASSURANCES GÉNÉRALES 2020**

## **Résolution numéro 05-01-2020**

Considérant les modifications apportées par la direction générale au renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2020;

Considérant la proposition d'assurance par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le renouvellement des assurances générales de la Municipalité auprès de la MMQ au coût total de 56 807\$ avec taxes.

### **6.5 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000\$ POUR 2019**

La directrice générale par intérim dépose auprès des membres du conseil municipal:

- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du Code municipal, cette liste sera diffusée sur le site Internet de la municipalité.

### **6.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Dépôt du rapport annuel 2019 pour l'application du règlement de gestion contractuelle.

### **6.7 DÉSACCORD AVEC LE PROJET DE LOI NO 48, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

Reporté.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 TRAVAUX DE RAPIÉCAGE 2020**

#### **Résolution numéro 06-01-2020**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage 2020.

### **7.2 TRAVAUX DE RESURFACAGE 2020**

#### **Résolution numéro 07-01-2020**

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

- d'aller en appel d'offres sur SEAO pour les travaux de resurfacement 2020;

- de mandater la division ingénierie de la MRC des Maskoutains au coût de 4 025\$ avant taxes pour le devis d'appel d'offres.

### **7.3 ACHAT D'UN TRACTEUR – TONDEUSE**

#### **Résolution numéro 08-01-2020**

Considérant que le tracteur tondeuse et souffleur doit être remplacé;

Considérant les soumissions reçues par demandes de prix;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité:

Que la soumission du Groupe JLD-Lague pour l'achat d'un tracteur tondeuse John Deere soit retenue au prix de 45 550\$ plus taxes.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2021.

### **7.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D' ACTIONS 2020-2021**

#### **Résolution numéro 09-02-2020**

Considérant la correspondance du 18 décembre 2019 en lien avec le titre de la résolution;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que les priorités d'actions 2020-2021 pour la municipalité soient :

- Priorité #1 : Opération radar ciblée sur le 2<sup>e</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang;
- Priorité #2 : Patrouille, présence active dans les lieux publics définis et lors d'événements spéciaux annuels (vacances de la construction, temps des fêtes, Saint-Jean-Baptiste);
- Priorité #3 : Chroniques de prévention.

### **7.5 CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN DES "BRETelles" DE L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

#### **Résolution numéro 10-01-2020**

Considérant que le fauchage de toutes les autoroutes, incluant les bretelles, se fait exclusivement sous contrat avec le ministère des Transports;

Considérant que la Municipalité souhaite effectuer la tonte de gazon régulièrement et plus de deux (2) fois par saison sur les quatre bretelles de l'autoroute Jean-Lesage situées sur son territoire;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande soit faite au ministère des Transports afin de conclure un contrat de gré à gré afin de pouvoir effectuer ces travaux de tonte aux frais de la Municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Que la résolution 209-11-2019 soit rescindée.

#### **7.6 ACHAT ET INSTALLATION – FLÈCHE MOTORISÉE POUR LE CAMION FORD TRANSIT 2020**

##### **Résolution numéro 11-01-2020**

Considérant qu'une flèche motorisée doit être installée sur le camion Ford Transit 2020 acheté par la résolution 263-12-2019;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, qu'une flèche motorisée soit achetée et installée chez TNT Pro custom sur le camion Ford Transit 2020 au coût de 2 975,80\$ plus taxes.

#### **7.7 SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES (AMERICANA) RÉSEAU ENVIRONNEMENT – CONGRÈS - MARS 2020**

##### **Résolution numéro 12-01-2020**

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre au directeur des travaux publics d'assister au Salon des technologies environnementales (Americana) au coût de 360\$ taxes en sus les 10 et 11 mars 2020. Que les frais encourus (déplacement, hébergement et repas) lui soient remboursés selon le règlement 546-2019.

#### **7.8 PRISE EN CHARGE – 2<sup>E</sup> RANG ET/OU 3<sup>E</sup> RANG - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

##### **Résolution numéro 13-01-2020**

Considérant que le ministère des Transports a le pouvoir d'assumer la responsabilité des routes et chemins des municipalités de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il y a passage assidu de véhicules lourds sur le 2<sup>e</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang par des véhicules lourds en transit de l'autoroute Jean-Lesage vers des municipalités environnantes;

Considérant que ces fréquents passages apportent de la détérioration aux deux rangs de façon très significative;

Considérant les plaintes logées auprès de la Sûreté du Québec afin que cesse cette circulation accrue;

Considérant que malgré plusieurs interventions de la Sûreté du Québec, l'amélioration souhaitée n'est pas constatée;

Considérant que les citoyens de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot n'ont pas à payer pour l'entretien qui en découle;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, qu'une demande soit faite au ministère des Transports afin que ce dernier prenne à sa charge les entretiens estival et hivernal du 2<sup>e</sup> Rang et/ou 3<sup>e</sup> Rang.

#### **7.9 FORMATION – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

### **Résolution numéro 14-01-2020**

Considérant que le conseil désire former un comité des ressources humaines;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le comité des ressources humaines soit formé de :

Stéphan Hébert, maire  
Francis Grenier, conseiller  
Jonathan Hamel, conseiller  
Sylvie Viens, directrice générale par intérim

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC – SEAO – CAMION AUTOPOMPE – SERVICE DES INCENDIES**

#### **Résolution numéro 15-01-2020**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, unanimement, qu'un appel d'offres public par SEAO soit fait pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des incendies. Ce contrat sera financé en crédit-bail.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR, RÉINSTALLATION ET MISE À JOUR**

#### **Résolution numéro 16-01-2020**

Considérant l'urgence d'effectuer le remplacement de l'ordinateur afin d'être prêt pour la migration vers Windows 10 en début 2020;

Considérant que le conseil municipal a donné son aval dans une rencontre antérieure;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le remplacement de l'ordinateur, la réinstallation et la mise à jour par la compagnie Automatisation JRT au coût de 4 470\$ plus taxes pour l'usine de filtration de l'eau potable.

### **9.2 STATION DE POMPAGE – RÉSEAU D'ÉGOUT – ACHAT – SUPPORT**

#### **Résolution numéro 17-01-2020**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer l'achat d'un support pour maintenir un chaîne-bloc servant à enlever les pompes à la station de pompage pour le réseau d'égout auprès d'Atelier de Soudure St-Liboire inc. au montant de 1 385,56\$ plus taxes.

### **9.3 ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

### **Résolution numéro 18-01-2020**

Considérant que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organique pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, unanimement, que ce conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organique déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

### **9.4 USINE EAU POTABLE – PANNEAU POMPE DOSEUSE – ACHAT**

#### **Résolution numéro 19-01-2020**

Considérant que le panneau d'une pompe doseuse à l'usine de l'eau potable doit être changé;

En conséquence, sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, qu'un panneau pour une pompe doseuse pour l'injection du chlore à l'usine de l'eau potable soit acheté chez Chemaction au coût de 3 596,00\$ plus taxes.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1 COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – ÉVÉNEMENTS 2020 – PERMIS D'ALCOOL**

##### **Résolution numéro 20-01-2020**

Il est proposé par Jonathan Hamel, appuyé par Réjean Rajotte, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène à faire la demande d'un permis d'alcool pour les événements 2020 suivants :

- Fête Nationale 2020 : 20 juin 2020
- Soirée reconnaissance municipale : novembre 2020

#### **11.2 PATINOIRE - RETOUR À SON ÉTAT D'ORIGINE - ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 264-12-2019**

##### **Résolution numéro 21-01-2020**

Considérant la résolution 264-12-2019 stipulant que les travaux pour le deck hockey se continuaient et que le dossier serait reconsidéré au printemps 2020;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 17 décembre dernier;



Considérant que les élus ont pris en considération les arguments des gens présents à cette consultation publique;

Il est proposé par Francis Grenier, appuyé par Jonathan Hamel, et résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal a décidé de remettre dans son état d'origine la patinoire et entérine les frais suivants pour effectuer ces travaux:

- faire réinstaller les bandes par la compagnie FLM pour un montant de 5 730,58\$ plus taxes
- faire remettre les filets par la compagnie Inter clôtures pour un montant de 7 941,44\$ plus taxes.

Que la résolution 264-12-2019 soit rescindée.

Que ces dépenses soient affectées au surplus accumulé.

### **11.3 RONDE ENFANTINE – ENTENTE 2020 – DÉSISTEMENT**

#### **Résolution numéro 22-01-2020**

Considérant la résolution 251-12-2019 relative à l'entente pour la ronde enfantine pour 2020 représentée par madame Anne-Marie Bérard;

Considérant le désistement de Mme Bérard dû aux frais et à l'organisation de ce service;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'abroger la résolution 251-12-2019;

Que la municipalité désire offrir ce service et qu'une offre d'emploi soit publiée dans le journal.

### **11.4 DEMANDE DU COMITÉ DE BALLE DE SAINTE-HÉLÈNE – ÉVÉNEMENT DES 4 CHEVALIERS**

#### **Résolution numéro 23-01-2020**

Considérant la présentation de projet de l'événement des 4 chevaliers par le Comité de balle de Sainte-Hélène;

Considérant que cet événement aura lieu le 22 août 2020;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal:

- donnera accès au chalet des loisirs pour les toilettes;
- disposera sur les lieux de poubelles;
- prêtera les estrades existantes au terrain des loisirs;
- fournira quelques tables et chaises;
- fermera une partie de la 2<sup>e</sup> Rue entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue;
- fournira des barrières mobiles.

Le conseil municipal consent à fournir tous les équipements ci-haut énumérés à la condition que tous les profits de l'événement soient versés à des organismes de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le conseil municipal veut connaître le déroulement de la journée dès que celui-ci sera officiel et désire l'approuver. Il demande également au Comité de balle de se conformer à toutes les directives ou demandes du conseil municipal concernant l'événement.

## **12. SUJETS DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution numéro 24-01-2020**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

---

Stéphan Hébert, maire

---

Sylvie Viens  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim